

Le nerf de la guerre

Dans ce numéro vous trouverez un supplément consacré à la présentation des budgets [Commune et Eau] primitifs pour l'année 2012.

Comme la Loi nous l'impose ils établissent un équilibre rigoureux entre recettes et dépenses.

Les **dépenses** sont cohérentes avec les trois volets de notre politique de développement : Identité et attractivité du village - Qualité du service au public - Maintenance et modernisation des voiries, réseaux et infrastructures.

A ceux qui pourraient s'étonner du montant des charges de personnel, il faut préciser que les salaires de trois de nos agents municipaux nous sont remboursés à hauteur d'environ 80% par l'Etat.

Au chapitre des dépenses, il convient aussi de rappeler qu'en l'absence de comité des fêtes, nous consacrons environ 20 000 euros pour les festivités et animations du village.

Les prévisions de **recettes**, intègrent le nouveau taux de la taxe d'habitation (5.5%) et les subventions attendues, notamment du Conseil Général, qui s'élèvent à 100 000 euros. Il nous faut aussi souligner la dotation de 15 000 euros du Conseil Régional spécifiquement dédiée à l'agencement d'aire de loisirs qui, ajoutée aux 5000 euros de mécénat de Solaire Direct, nous permettra de remettre en état le court de tennis et de rajouter des agrès sur l'aire de détente/sports/loisirs.

La modicité de nos ressources nous contraint à des arbitrages délicats. Les choix effectués le furent après de longs débats en interne, où chaque commission avait à cœur de défendre son domaine d'intervention.

Nous nous sommes accordés sur un ordre de priorité, nous avons parfois éliminé purement et simplement certaines propositions, mais le plus souvent nous avons repoussé celles que nous jugions dignes d'intérêt, à des exercices budgétaires ultérieurs.

Il nous faut aussi anticiper sur l'avenir, et alimenter des lignes budgétaires en prévision des investissements futurs (acquisitions foncières, assainissement, réseaux d'eau, salle des fêtes, etc.)

Nous n'avons d'ailleurs pas prévu d'emprunt supplémentaire cette année, préférant nous réserver pour les opérations à venir, en espérant aussi un partenariat bancaire plus solidaire.

Notre budget est très modeste. Même si on le compare avec celui de communes semblables, voire plus petites. C'est pourquoi en séances de travail préparatoires comme lors des prises de décision, l'équipe municipale a pour souci permanent d'en optimiser l'usage. Faire au mieux pour ce que nous pensons être l'intérêt général qui, rappelons le, n'est pas nécessairement la somme d'intérêts particuliers, telle est notre ligne directrice.

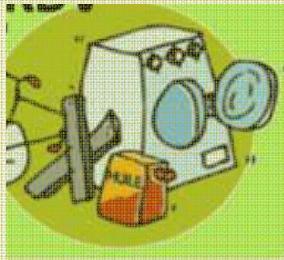
Bien cordialement.

SB



Une soirée comme nous aimerions en vivre souvent. C'était le 14 avril au Château Mentone. Merci à l'école de musique du Comté de Provence. Merci à Marie Pierre Caille. Et encore mille « bravo » au talentueux et sympathique quintet. « Bella Ciao ».

INFOS LOCALES



**ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS
LES JEUDIS
3 ET 24 MAI
Tel : 04 94 04 42 08**

Agrément

A l'issue de plusieurs mois de formation à l'Ecole de la Police Nationale à Fos sur Mer, et divers stages de spécialisation, notamment en police de l'urbanisme, Philippe BERNARD, notre policier municipal a brillamment obtenu son agrément. Dans les jours qui suivent, il prêtera serment devant l'institution judiciaire. Il est donc désormais titulaire de tous les « sésames » nécessaires à l'exercice de la fonction.



Plan Local d'Urbanisme (PLU) & Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) approuvés.

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le lundi 23 avril 2012 à 18 heures 30.

Comme à chacune des séances qui, depuis quatre ans traitent du PLU, pour se conformer aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire, le premier adjoint et les conseillers municipaux intéressés au sujet, ne prennent pas part aux débats ni aux votes, et quittent l'assemblée. En l'absence du 2^e adjoint, la présidence est revenue de droit à Madame Marie José RUBY, troisième adjointe.

Par délibération N° 2012-13; après avoir rappelé les principales étapes qui depuis le 28 juillet 2008, ont jalonné l'élaboration du projet de PLU; et après avoir pris en compte les observations du commissaire-enquêteur, le conseil municipal a dé-

cidé, par onze voix contre zéro, d'approuver le *Plan Local d'Urbanisme*.

La délibération citée, fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et fera l'objet d'une mention dans Var Matin.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le PLU sera exécutoire dans le délai d'un mois après sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a aucune observation à formuler.

Au terme d'une procédure identique, après avoir pris en compte une observation du commissaire-enquêteur, par délibération n° 2012-24, le conseil municipal a également approuvé, avec la même unanimité, le *Schéma Directeur d'Assainissement*.

**Prochain conseil municipal :
Mercredi 9 mai - 18h30**

Usage du feu autorisé (sous conditions de sécurité) jusqu'au jeudi 31 mai inclus.

Entretien des cours d'eau Vous avez été nombreux à nous demander si des opérations d'entretien des cours d'eau étaient prévus et à qui en incombait la charge. Voici la réponse fournie par l'Agence de l'Eau.

Deux cas de figure :

- si le cours d'eau est domanial, c'est à l'Etat qu'il revient d'en assumer l'entretien,
- si le cours d'eau n'est pas domanial, c'est aux propriétaires riverains de l'assumer. Si une commune est propriétaire de berges d'une rivière, elle doit donc assurer l'entretien.

En pratique, les propriétaires privés étant souvent défaillants, les communes (ou plus souvent des syndicats intercommunaux) se substituent à eux pour l'entretien (mais il n'y a pas d'obligation légale...).

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

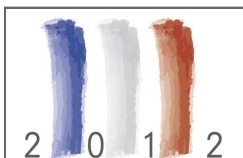
Rappel des résultats du 1^o tour à Saint Antonin

Electeurs inscrits : 542 — Votants : 440 (soit 81.18%)
Blancs ou nuls : 14 — Exprimés : 426

Ont obtenu

Eva JOLY : 19 - Marine LE PEN : 95 - Nicolas SARKOZY : 142 - Jean Luc MELENCHON : 49
Philippe POUTOU : 2 - Nathalie ARTHAUD : 1 - Jacques CHEMINADE : 0
François BAYROU : 38 - Nicolas DUPONT-AIGNAN : 10 - François HOLLANDE : 70

SECOND TOUR DE SCRUTIN Dimanche 6 mai ENTRE 08 ET 18 HEURES



URBANISME : Majoration des droits à construire de 30%

Nous avons tous entendu parler de cette fameuse Loi des 30%, censée favoriser le développement de logements dont notre pays a grandement besoin [il en faudrait 100 000 de plus par an!].

Toutes les études conduites depuis quelques années, confirment que ce besoin de constructions est encore plus prégnant dans la région provençale et, tout particulièrement dans notre secteur de la Provence Verte.

Tout pourrait donc laisser penser que la majoration de 30% des droits existants est

une aubaine. Rien n'est pourtant moins sur.

Et il appartiendra au conseil municipal de décider de son application sur le territoire communal.

Comment va-t-on procéder ?

1- D'ici le 21 septembre 2012, la municipalité mettra à la disposition du public une **note d'information** présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30% sur la commune.

2- A l'issue de cette mise à disposition, le maire présente la **synthèse des observations** du public au conseil

municipal. Cette synthèse est parallèlement tenue à la disposition du public.

3 - La majoration est **applicable** 8 jours après cette séance du conseil municipal, **SAUF SI** ce dernier décide à l'occasion de cette séance de présentation, que la Loi ne s'applique pas sur tout ou partie du territoire de la commune.

En résumé :

- **La loi n'est applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2013**
- **La commune peut s'opposer au droit de dépassement.**

ALERTE météorologique

Notre département est soumis à des événements météorologiques et hydrologiques importants et réguliers, qui peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des populations. Pour mieux s'en prévenir la Préfecture du Var a mis au point une procédure de vigilance et d'alerte météorologique, dont l'objectif est d'assurer l'information la plus large des maires, des services de l'Etat et des médias.

Comment est diffusée l'information départementale ?

Niveau de vigilance ROUGE OU ORANGE : La Préfecture procède à l'information systématique des maires (par fax et/ou SMS)

Niveau de vigilance Jaune : L'alerte des maires n'est pas prévue; mais la notion de « *situation météorologique à surveiller* » peut être employée dans un message du Préfet à destination des maires situés dans une zone de phénomène climatique localisé (vent violent, ...)

Et au plan local ?

Dès réception d'un message d'alerte du Préfet, nous le diffusons sous deux formes et en deux temps :

1° - Par message informatique (mail) : Nous utilisons la liste de diffusion de TONINFO pour adresser à tous les inscrits, le message reçu, éventuellement complété de dispositions prises au plan communal (cellule de crise, coupures de routes, numéros d'urgence, etc.)

2° - Par affichage : Sur les panneaux habituels implantés dans les différents quartiers du village.

IL EST DONC ESSENTIEL QUE TOUS CEUX QUI ONT AINSI CONNAISSANCE DE L'INFORMATION D'ALERTE, AIENT LE RÉFLEXE D'EN ASSURER LA PLUS LARGE DIFFUSION DANS LEUR ENTOURAGE.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES L'élection présidentielle à peine achevée, nous serons à nouveau appelés aux urnes pour élire notre député(e). Ce sera le dimanche 10 juin pour le 1^{er} tour, et le dimanche 17 juin pour l'éventuel second tour. Conservez vos cartes d'électeurs à portée de main.

LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES SANGLIERS

Le Préfet du Var vient de prendre un **arrêté interdisant le nourrissage et la distribution d'aliments destinés aux sangliers** dans le milieu naturel ouvert, urbain et périurbain.

Cette mesure est justifiée par les problèmes causés par la prolifération des sangliers en matière de sécurité publique, de santé publique, de dégâts occasionnés à l'agriculture, aux jardins des particuliers et des collectivités.

Toute personne contrevenant à ces dispositions sera passible de peines prévues par le Code pénal.

DISPOSITIF AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

+++

Le Conseil Général en partenariat avec l'Agence d'Amélioration de l'Habitat, s'est engagé en vue d'aider les propriétaires privés à améliorer la performance énergétique de leur logement.

Logements mal isolés, pas de double-vitrage, etc. génèrent des dépenses de chauffage excessives.

Le dispositif mis en place par le Conseil Général vise à aider les personnes à ressources modestes ou très modestes.

Sont concernés les propriétaires de logements ayant des ressources annuelles inférieures aux seuils suivants : 11 614€ pour 1 personne; 16 985€ pour un couple sans enfant, 23 864€ pour un couple avec 2 enfants.

Prêts, subventions, assistance : Tel 0805 401 680

MAIRIE DE SAINT ANTONIN DU VAR
Téléphone : 04 94 04 42 08
Télécopie : 04 94 04 41 05
Messagerie : saint.antonin.mairie@orange.fr

ANIMATIONS-LOISIRS

MARDI 8 MAI

à 11 heures

Cérémonie commémorative de
l'armistice de 1945

Que les écoliers de la commune ont
choisi de placer sous le signe de la
« Liberté »

Lectures de textes évocateurs

Dépôt de gerbe

Sonneries et Hymne

Lâcher de ballons

Vin d'honneur à l'issue

SAMEDI 26 MAI

Soirée Jazz au Cigaloun



LE JOUR DU

MÉCHOUI

ce sera le

DIMANCHE 13 MAI

à partir de midi

au Square Jean Fustier

Au prix de 13 € / adulte et 8 € / enfant (10 ans)

Sur réservation

Vente de billets dans les commerces locaux

*Rappelons que pour rendre l'animation abordable
au plus grand nombre, la prestation proposée se compose
exclusivement du méchoui avec garniture, pain et dessert.*

*Boissons et autres denrées ne sont pas incluses
dans le prix, à vous de les prévoir. N'oubliez pas non plus
de venir avec vos couverts (assiettes, couteaux, verres, etc.)*

Animation en chansons : Florine et Aurélie

Buvette et petite restauration sur place



Tous nos compliments aux lauréats du concours général du Salon de l'agriculture 2012

- « La Bastide des Près » a obtenu une médaille d'OR et une médaille de BRONZE pour son rosé millésime 2011.
- « Château Mentone » a obtenu une médaille de BRONZE pour son rosé millésime 2011.



Randonnées pédestres

Mercredi 2 - Jeudi 3

& Vendredi 4 mai

Sortie annuelle à Joyeuse
en Ardèche

Jeudi 24 mai

1/2 journée avec pique-nique
à Villecroze

Une semaine d'été en Savoie

A Meribel-Mottaret, dans un appartement pour 4/5 personnes.

Séjour avec 2 lits simples gigognes, chambre avec 2 lits, kitchenette équipée, salle de bains, WC séparés. Animations pour enfants et ados

Une location à tarif préférentiel vous est proposée.

Il reste encore quelques semaines libres. Adressez vous en mairie.



**Fête de la
MUSIQUE**

VENDREDI 22 JUIN

A partir de 18 heures et jusqu'à fort tard dans la nuit, plusieurs groupes musicaux se succéderont dans le Square Jean Fustier, pour la **FETE DE LA MUSIQUE - On y chantera et on y dansera !**

Buvette et petite restauration sur place - On en reparlera, mais notez déjà la date!